

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Isabelle Cormier		Date d'inspection Le 05 juin 2026	
Nom de l'établissement Halte scolaire nature ludique - École Notre-Dame		Numéro de permis 731007	
Adresse 99 rue Martin Edmundston NB E3V 2M7		Numéro de téléphone (506) 740-3228	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Geneviève Abud	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	19 juin 2026	05 juin 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme. L'information complète a été ajouté lors de ma visite.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iii) les nom, adresse et numéros de téléphone au travail et à la maison de son parent ou de son tuteur,	24(1)(b)(iii)	19 juin 2026	
Commentaires: Il manque l'information dans certains dossiers. L'information du lieu de travail devra être ajouté.			

Commentaires généraux

Inspection de renouvellement effectuée le 5 juin 2026.
Lors de ma visite, le ratio éducatrice/enfants est respecté.
J'ai d'abord observé le temps du repas. Les enfants apportent leur boîte à lunch.
En après-midi, les enfants passent une partie du temps à l'extérieur en utilisant le parc de l'école. Une période de collation est également observée.
Avant la sortie à l'extérieur, un exercice d'évacuation incendie a été réalisé pour le mois de juin.
Les dossiers des enfants et des employées ont été vérifiés.
Un suivi pourra être effectué par courriel pour la correction de la lacune.

original signé par
Geneviève Abud

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 05 juin 2026

Date

original signé par
Isabelle Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 juin 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"